



Commune de Prangins - Conseil communal – Commission de gestion

Rapport sur le préavis municipal 80/2025 – Rapport de gestion 2024 Rapport sur le préavis municipal 81/2025 – Comptes 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 39, 98-105 du nouveau règlement du Conseil communal, de l'article 40 LC, la Commission de gestion (CG), composée de Nicolas Aeschmann, Giovanna Bachmann, Georges Bochud, Blaise Cartier, Rémy Cochet, Karim Kellou et Fabienne Zingg (Présidente), s'est réunie au total à 9 reprises.

Suite à l'adoption du nouveau règlement du Conseil, la CG s'est donc penchée cette année sur le rapport de gestion ainsi que sur les comptes 2024, et ce dans un temps relativement limité. Les membres de la CG n'ayant ni l'expérience ni l'expertise de la COFIN, l'analyse des comptes a de ce fait été moins pointue que celle à laquelle le Conseil a été habitué. La CG a consulté le rapport de l'auditeur sur la vérification des comptes communaux de l'exercice 2024, daté du 30 avril 2025, qui ne fait aucune observation ou remarque concernant les comptes. Logiquement, ce rapport fusionne les préavis Gestion et Comptes, avec des conclusions distinctes.

La CG tient à souligner qu'hormis les questions récurrentes d'un Conseiller, ainsi que le rappel d'une question restée en suspens l'an dernier, aucune question et/ou remarque ne lui a été adressée par les membres du Conseil.

Le rapport de gestion et celui des comptes sont parvenus à la CG le 11 avril 2025, et la commission remercie la Municipalité de sa diligence. Cette année encore, la CG a apprécié l'excellente qualité du rapport de gestion. Elle y a trouvé les réponses à certaines questions et préoccupations évoquées lors des séances préparatoires.

La CG a également apprécié les nombreuses explications figurant dans les comptes 2024, lui évitant ainsi de nombreuses questions.

Les entretiens avec la Municipalité ont eu lieu les :

- 22 avril : en présence de Madame la Municipale Alice Durnat-Levi et de Monsieur le Municipal Igor Diakoff, accompagné de M. Damien Rubis
- 29 avril : en présence de Messieurs les Municipaux Jean-Marc Bettems, accompagné de M. Eric Zahnd, et Jean de Wolff

- 5 mai : en présence de Madame la Syndique Dominique-Ella Christin

La CG tient à remercier chaleureusement la Municipalité dans son ensemble pour sa disponibilité et sa réactivité, et ajoute une mention particulière pour Messieurs Rubis et Zahnd dont les explications et informations complémentaires ont éclairé la CG sur de nombreux points.

Entretien avec M. Igor Diakoff

- Cantine scolaire et bibliothèque :

La CG a remarqué que malgré des contrats d'entretien, la société en charge de la maintenance des installations de chauffage, de la cantine scolaire et de la bibliothèque facture systématiquement au prix fort les interventions d'un technicien pour déterminer l'origine des pannes. Malgré les efforts du responsable de service, il n'a pas été possible à ce jour de trouver une autre entreprise disposée à reprendre des contrats d'entretien relatifs à un système qui dysfonctionne depuis sa mise en service

Entretien avec M. Jean de Wolff

- Ressources humaines :

Les RH ont fait effectuer une enquête interne de satisfaction auprès des collaborateurs communaux. Les conclusions sont positives, relèvent une bonne identification et démontrent un bien-être au sein de la commune. La CG soutient la recommandation émise par le mandataire de l'enquête qui préconise une mise à jour systématique des cahiers des charges.

Le service a également vérifié la cohérence des rémunérations des collaborateurs par rapport au marché. Il s'avère que la commune est légèrement au-dessus de la moyenne.

- Therefore :

Depuis plusieurs mois, la mise en place du logiciel Therefore, destiné à moderniser et simplifier la gestion documentaire au sein de la commune, requiert un gros travail de la part des collaborateurs.

La CG tient à souligner et saluer l'engagement du personnel communal et l'encouragement à poursuivre son effort afin de finaliser l'instauration de ce logiciel.

La CG a également pu consulter le guide pratique extrêmement clair et détaillé de ce programme, remis aux collaborateurs.

- Informatique :

La gestion des licences informatiques est à ce jour bien suivie par le Municipal du dicastère. Cependant la CG constate qu'il n'y a pas de responsable IT dans l'organigramme ce qui pourrait poser un problème dans certaines situations.

- PNR :

L'an dernier, un membre de la CG avait remarqué deux versements à la PNR qui lui semblaient devoir faire l'objet d'une ristourne. Les réponses fournies par le service des finances ne lui convenant pas, il a demandé à la CG de se pencher sur cette question. Diverses questions ont été adressées à M. de Wolff, ainsi qu'une demande de détails et commentaires au réviseur des comptes de la commune. Les réponses fournies par la Municipalité et le réviseur ont convaincu

la CG. Les ristournes sont effectuées avec un décalage important, mais sont correctement suivies par le service des finances.

Entretien avec Mme Alice Durnat-Levi

- Ressources humaines :

Les problèmes de personnel évoqués l'an dernier pour 2023 ont perduré en 2024, mais il semble qu'en fin d'année la situation soit sur la bonne voie.

- Subventions :

La CG souhaite plus de rigueur dans le versement des subventions relatives aux abonnements des transports publics. La CG a constaté que des subventions ont été payées pour deux ans sur la même année. Afin de ne pas répéter ce cas de figure, le partage du montant total des subventions sur deux semestres pourrait être une solution.

Entretien avec M. Jean-Marc Bettems

- Ressources humaines :

Il n'y a pas de poste vacant dans ce dicastère et les engagés possèdent des compétences diverses (menuiserie, paysagisme, maçonnerie, etc.) permettant d'éviter le recours systématique à des prestataires externes.

- Evacuation de carcasses d'animaux :

Depuis de nombreuses années, la Commune prend en charge les frais liés au transport et à l'élimination des déchets carnés pour les animaux de rente. Depuis 2021, une partie de ces coûts est refacturée aux propriétaires des animaux.

- Entretien espaces verts :

La CG a consulté les accords de 2007 et 2008, revus en 2018, qui lient la Commune à une entreprise locale pour l'entretien du Collège, des alentours de la maison de commune, de la place du Village et place de l'Eglise ». La CG recommande de revoir périodiquement les accords et le cahier des charges, afin de faire jouer une concurrence locale ou régionale.

- Surfaces communales imperméables :

Les relevés des surfaces imperméables de la commune ont été effectués par drone. L'établissement des plans des surfaces est en cours.

Entretien avec Mme Dominique Ella Christin

- Point 1.2.1 page 9 :

La CG a souhaité consulter quelques exemples de notes du processus de préparation des séances ordinaires de Municipalité, afin de se faire une idée de la charge de travail que cela implique. Même tenus au secret de fonction, nous n'avons pas pu obtenir ces documents.

- PACOM :

A ce jour, le crédit du préavis 9/22 validé par le Conseil est respecté.

- **Formation continue :**

Des ateliers sont organisés pour les collaborateurs, ateliers auxquels la Municipalité participe également.

Préavis clôturés :

Préavis 40/23 : rien à relever

Préavis 43/23 : excédent de charges pour lesquelles la CG a obtenu toutes les informations nécessaires, rien à relever.

Préavis 45/23 : La CG souligne que la recommandation du Conseil n'a pas été suivie. Elle rappelle qu'il n'est pas obligatoire de dépenser la totalité d'un crédit accordé et que toute économie réalisable est la bienvenue.

Observations :

La CG a formulé les observations suivantes :

- A. **Préavis clôturés :** La CG souhaite obtenir systématiquement et sans en faire la demande chaque année, le décompte final détaillé des frais relatifs aux préavis clôturés. Cette requête a déjà été formulée plusieurs fois, sauf erreur dès 2012.
- B. **Factures 1 :** La CG a remarqué, dans les classeurs de pièces comptables, un certain nombre de factures émises par des prestataires ou fournisseurs, non adressées à la commune mais à des tiers (exemples : employés communaux, Etablissement primaire de Nyon Jura et Prangins, autres). Il semble important que toutes les factures réglées par la Commune soient clairement libellées à son nom. Si tel n'est pas le cas, la facture devrait faire l'objet d'une demande de correction avant validation du règlement.
- C. **Factures 2 :** Un certain nombre de factures ne donnent aucune indication concernant la prestation effectuée ou l'usage d'un achat spécifique (exemple : achat d'une table de massage). La CG souhaite que le Municipal en charge ou son chef de service y ajoute quelques mots d'explication.

Ces trois observations ne demandant pas de réponse immédiate mais un suivi dans le temps, la CG souhaite donc qu'elles soient maintenues.

Observations 2023 :

- **Observation A – Service Bâtiment :** la CG est satisfaite de la réponse donnée par la Municipalité.
- **Observations A/B/D – Service Culture & Sociétés locales :** la CG n'a obtenu aucune explication complémentaire concernant ces trois observations.

Remarques générales :

1. Afin d'être totalement cohérente avec le label Cité de l'Energie et les démarches engagées pour le développement durable, la CG recommande à la Municipalité de privilégier l'engagement d'entreprises et prestataires locaux, pour le moins du district, à chaque fois que cela est possible.
2. Bien que les comptes 2024 terminent l'année dans le rouge, la CG remarque que le budget a été, dans son ensemble, bien maîtrisé. Les recettes fiscales ont été largement en-dessous des prévisions, mais restent un facteur incontrôlable pouvant fluctuer fortement d'année en année. Une partie de la perte peut être imputée à la péréquation, un facteur également aléatoire.

CONCLUSIONS – PREAVIS 80/2025 – Rapport de gestion

La CG vous remercie de votre attention et vous soumet les conclusions suivantes :

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal N° 80/2025 concernant le rapport de gestion 2024,

lu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le préavis municipal N° 80/2025 concernant le rapport de gestion 2024, tel que présenté,
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

Pour la Commission de gestion :

Nicolas Aeschimann

Giovanna Bachmann

Georges Bochud

Blaise Cartier

Rémy Cochet

Karim Kellou

Fabienne Zingg, Présidente



Prangins, le 29 mai 2025

CONCLUSIONS – PREAVIS 81/2025 – Comptes 2024

La CG vous remercie de votre attention et vous soumet les conclusions suivantes :

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal N° 81/2024 concernant les comptes 2024,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Où les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de donner décharge à La Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2024,
2. d'accepter les comptes de la bourse communale de Prangins pour l'exercice 2024

Pour la Commission de gestion :

Nicolas Aeschimann

Giovanna Bachmann

Georges Bochud

Blaise Cartier

Rémy Cochet

Karim Kellou

Fabienne Zingg, Présidente

Prangins, le 29 mai 2025